



LES ACHARDS

DEMANDE PRÉALABLE EN VUE DE L'OBTENTION  
D'UN EMPLACEMENT CONCESSION,  
CAVURNE OU COLUMBARIUM et DISPERSION DE CENDRES

TARIFS À COMPTER DE 2025

**CAVEAUX OU PLEINE TERRE :**

Concession temporaire 15 ans : 100 €  
Concession trentenaire : 200 €  
Concession cinquantenaire : 250 €  
Complément caveau préinstallé double : 1412,56 €

**CAVURNES :**

Concession temporaire 15 ans : 120 €  
Concession trentenaire : 150 €  
Concession cinquantenaire : 200 €  
Complément caveau préinstallé : 421 €

**COLUMBARIUMS :**

Concession temporaire 15 ans : 300 €  
Concession trentenaire : 500 €  
Concession cinquantenaire : 700 €

NOM(S) : .....

PRÉNOM (S) : .....

ADRESSE : .....

.....

TÉLÉPHONE : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ MAIL : .....

Les cimetières de la commune de Les Achards sont divisés en allées et sections affectées chacune à un mode d'inhumation.

**QUARTIER LA MOTHE**

**Cimetière traditionnel**

Concessions caveaux ou pleine terre

**Cimetière paysager**

- Concessions doubles en profondeur pour caveau double préinstallé : emplacement AA
- Concessions doubles en largeur (2m) pour caveau double ou simple : emplacement K et Y
- Concessions pour sépultures en pleine terre : emplacement N et NA
- Concessions sépultures privées en caveau ou pleine terre orientées à l'est : emplacement P
- Concessions pour caveau double (en profondeur), caveau individuel et caveau préinstallé simple : emplacement Q
- Concessions pour caveau individuel et caveau préinstallé simple : emplacement R
- Cavernes dans le cimetière paysager (préinstallés) : emplacement Z

**Columbarium**

- Cimetière traditionnel : emplacement S
- Cimetière paysager : emplacement C02

**Dispersion au jardin du souvenir**

**QUARTIER LA CHAPELLE**

**Cimetière traditionnel**

Concessions caveau ou pleine terre

**Columbarium**

**Dispersion au jardin du souvenir**

Les concessions en terrain neuf sont établies dans le cimetière au seul choix de l'administration municipale, en fonction des besoins, des possibilités offertes par le terrain et les nécessités et contrainte de circulation et de service

Fait à Les Achards, le \_\_\_\_\_  
Signature :

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement manuel et informatisé dont le responsable de traitement est la commune des Achards pour la mise à jour des bases de données communales ainsi qu'à des fins statistiques. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données enregistrées n'ont pas pour finalité la prise d'une décision automatisée. Les informations suivies d'un astérisque sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction de votre dossier. Les informations recueillies sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs et conformément aux prescriptions des archives départementales.

Peuvent être destinataires de ces données dans la limite de leurs attributions respectives : le personnel habilité par la Mairie des Achards, les tiers et les autorités de contrôle des collectivités territoriales habilités et autorisés.

Dans la mesure où cela est compatible avec l'activité du traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits ou posez toute question sur le traitement de vos données par courriel : dpo@cc-pays-desachards.fr, par téléphone : 02.51.05.94.49 ou par courrier à l'adresse : Mairie des Achards - Place de l'Hôtel de Ville 85150 Les Achards. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.